

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/06/2013 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2879.6800	22.5073
Timonier	2478.9400	19.3752
Motoriste	2742.0600	21.4317
Assistant-motoriste	2381.3100	18.6121
1er matelot	2312.7600	18.0763
2ème matelot A	2226.7400	17.4040
Stagiaire	1263.4400	9.8749